



Règles d'accès et de participation des sportifs aux compétitions

Document réalisé par la Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée sportive et d'Alpinisme
(FLERA).



0 Tables des matières

0	TABLES DES MATIÈRES	2
1	LES COMPÉTITIONS	3
1.1	LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES	3
1.1.1	<i>Le Championnat du Luxembourg de difficulté seniors et le Championnat du Luxembourg de difficulté pour jeunes</i>	3
1.1.1.1	Accession	3
1.1.1.2	Modalité d'inscription	3
1.1.2	<i>Le Championnat du Luxembourg de bloc</i>	4
1.1.2.1	Accession	4
1.1.2.2	Modalité d'inscription	4
1.1.3	<i>Coupe de Luxembourg senior</i>	4
1.1.3.1	Accession	4
1.1.3.2	Modalité d'inscription	5
1.1.4	<i>Coupe de Luxembourg pour jeunes</i>	5
1.1.4.1	Accession	5
1.1.4.2	Modalité d'inscription	5
1.2	LES COMPÉTITIONS PROMOTIONNELLES (P.EX. COUPE INTERRÉGIONALE)	6
1.3	LES CALENDRIERS OFFICIELS	6
2	LES COMPÉTITEURS	7
2.1	MATÉRIEL	7
2.2	CLUB DE RÉFÉRENCE	7
2.3	LICENCE	7
2.4	TRANSFERT	8
2.5	CATÉGORIES	8
2.6	SURCLASSEMENT	8
3	PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS	9
3.1	CONDITIONS DE PARTICIPATION	9
3.2	PARTICIPATION D'UN ÉTRANGER	9
4	INCOMPATIBILITÉS LORS D'UNE COMPÉTITION	10
5	SÉLECTIONS EQUIPE NATIONALE DU LUXEMBOURG	12

1 Les compétitions

1.1 Les compétitions officielles

Cette épreuve respect les critères suivants :

- Respect des règles FLERA et/ou fédération internationale d'organisation et de déroulement des compétitions
- Respect des règles du jeu (règlements sportifs) FLERA ou fédération internationale
- Autorisée par la FLERA
- Inscrite au calendrier officiel

Pour le Championnat du Luxembourg de difficulté le compétiteur doit obligatoirement être en possession:

- d'une licence annuelle FLERA ou d'une licence d'une fédération ayant signé un accord particulier avec la FLERA ;
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique compétitive de l'activité concernée (=contrôle médico-sportif).

1.1.1 Le Championnat du Luxembourg de difficulté seniors et le Championnat du Luxembourg de difficulté pour jeunes

1.1.1.1 Accession

La FLERA organise un Championnat du Luxembourg de difficulté seniors ainsi qu'un Championnat du Luxembourg pour jeunes.

Le Championnat du Luxembourg de difficulté seniors est accessible aux catégories seniors et vétérans dames et messieurs, ainsi qu'aux jeunes surclassés de la catégorie cadet et juniors.

Le Championnat du Luxembourg de difficulté pour jeunes est accessible aux catégories microbes, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, filles et garçons, et ce dans leur catégorie d'âge uniquement.

Les Championnats sont réservés aux licenciés FLERA.

Le nombre maximal de concurrents admis au Championnats du Luxembourg de difficulté seniors ainsi qu'au Championnat du Luxembourg de difficulté pour jeunes sera décidé par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié ensemble avec le calendrier officiel des compétitions.

Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes du classement général toute catégorie du Championnats du Luxembourg de difficulté seniors de l'année précédente seront admis directement.

Le Championnat du Luxembourg senior est, de fait, un Championnat toutes catégories.

1.1.1.2 Modalité d'inscription

Les modalités d'inscription sont définies par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié 1 mois avant la compétition.



1.1.1.3 Dérroulement

Les championnats/les épreuves se déroulent en 3 tours dénommés qualifications, demi-finale, et finale messieurs et dames. Conformément au règlement technique une super-finale sera mise en place si nécessaire.

En cas d'un nombre réduit de participants le président du jury peut décider de ne pas organiser de demi-finale.

Qualifications: Ce tour sera effectué «flash» sur deux ou plusieurs voies, ce tour pourra être organisé avec escalade en moulinette

Demi-finale, finale et super-finale: ces tours seront effectués «à vue»

1.1.2 Le Championnat du Luxembourg de bloc

1.1.2.1 Accession

Le Championnat du Luxembourg de bloc est accessible aux catégories seniors et vétérans, dames et messieurs, ainsi qu'aux jeunes surclassés de la catégorie cadet et juniors.

Le nombre maximal de concurrents admis au Championnats du Luxembourg de bloc sera décidé par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié ensemble avec le calendrier officiel des compétitions.

Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes du classement générale toute catégorie du Championnats du Luxembourg de bloc de l'année précédente seront admis directement.

1.1.2.2 Modalité d'inscription

Les modalités d'inscription sont définies par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié 1 mois avant la compétition.

1.1.3 Coupe de Luxembourg senior

1.1.3.1 Accession

L'épreuve est réservée aux licenciés FLERA. La Coupe est une compétition de difficulté par club et par compétiteur individuel.

La Coupe de Luxembourg senior est accessible aux catégories seniors et vétérans, dames et messieurs, ainsi qu'aux jeunes surclassés de la catégorie cadet et juniors.

Le nombre maximal de concurrents admis à la Coupe de Luxembourg senior sera décidé par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié ensemble avec le calendrier officiel des compétitions.

Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes du classement général toute catégorie de la Coupe du Luxembourg senior de l'année précédente seront admis(e) directement.



1.1.3.2 Modalité d'inscription

Les modalités d'inscription sont définies par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié 1 mois avant la compétition.

1.1.3.3 Déroulement

Les championnats/les épreuves se déroulent en 3 tours dénommés qualifications, demi-finale, et finale messieurs et dames. Conformément au règlement technique une super-finale sera mise en place si nécessaire.

En cas d'un nombre réduit de participants le président du jury peut décider de ne pas organiser de demi-finale.

Qualifications: Ce tour sera effectué «flash» sur deux ou plusieurs voies, ce tour pourra être organisé avec escalade en moulinette

Demi-finale, finale et super-finale: ces tours seront effectués «à vue»

1.1.4 Coupe de Luxembourg pour jeunes

1.1.4.1 Accession

L'épreuve est réservée aux licenciés FLERA. La Coupe est une compétition de difficulté par club et par compétiteur individuel.

La Coupe du Luxembourg pour jeunes est accessible aux catégories microbes, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, filles et garçons, et ce dans leur catégorie d'âge uniquement

Le nombre maximal de concurrents admis à la Coupe du Luxembourg pour jeunes sera décidé par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié ensemble avec le calendrier officiel des compétitions.

1.1.4.2 Modalité d'inscription

Les modalités d'inscription sont définies par le Conseil d'Administration de la FLERA et publié 1 mois avant la compétition.

1.1.4.3 Déroulement

Les championnats/les épreuves se déroulent en 3 tours dénommés qualifications, demi-finale, et finale messieurs et dames. Conformément au règlement technique une super-finale sera mise en place si nécessaire.

En cas d'un nombre réduit de participants le président du jury peut décider de ne pas organiser de demi-finale.

Qualifications: Ce tour sera effectué «flash» sur deux ou plusieurs voies, ce tour pourra être organisé avec escalade en moulinette

Demi-finale, finale et super-finale: ces tours seront effectués «à vue»



1.2 Les compétitions promotionnelles (p.ex. Coupe interrégionale)

- a) Respect des règles de sécurités.
- b) Respect des règles d'organisation et de déroulement spécifiques validées par la FLERA et/ou fédération internationale.
- c) Respect des règles du jeu spécifiques validées par la FLERA.
- d) Autorisée par la FLERA.
- e) Inscrite au calendrier officiel.

1.3 Les Calendriers officiels

La FLERA publie un calendrier pour les épreuves officielles et promotionnelles.

La FLERA établit le calendrier officiel de la discipline en respectant les points suivants :

- a) Parution 1 octobre d'un calendrier approximatif (p.ex. Championnat du Luxembourg seniors: en janvier / en janvier ou février. Les dates exactes doivent être officialisées au fur et à mesure et au plus tard 2 mois avant la compétition en question).
- b) Dans la mesure du possible, prise en compte du calendrier international
- c) Prise en compte des temps de récupération des sportifs
- d) Respect de la saison sportive : 01 octobre ... 30 septembre
- e) Le calendrier sera publié dans le bulletin officiel de la fédération disponible sur le site www.FLERA.lu et par courrier aux clubs.



2 Les Compétiteurs

2.1 Matériel

Tout vêtement ou équipement utilisé par chaque compétiteur sera conforme aux règles de la FLERA régissant les vêtements et l'équipement.

Tout équipement utilisé par un compétiteur en compétition sera conforme aux normes CE ou agréé par le Conseil d'Administration de la FLERA ou encore, dans des circonstances exceptionnelles, par le Président du Jury.

La tenue du compétiteur comporte obligatoirement :

- a) une paire de chaussons,
- b) un short ou un pantalon (ou tout autre vêtement de ce type),
- c) un maillot de compétition (Tee-shirt ou débardeur),
- d) un baudrier (sauf pour compétition de bloc).

Pour participer à une compétition officielle FLERA, les règles suivantes devront être respectées lors de la tentative dans la voie:

- a) maillot de compétition : s'il est fourni par l'organisateur, ce maillot, que chaque compétiteur doit porter, ne doit pas être coupé ou modifié. Il peut porter au dos le numéro officiel d'identification.
- b) baudrier : nom et/ou logo du fabricant et étiquette(s) du sponsor ne dépassant pas 200 cm² au total.
- c) sac à magnésie : seulement le nom et/ou logo du fabricant et étiquette(s) du sponsor pour une surface totale de 100 cm².
- d) pantalon ou jambes : le marquage est autorisé sur les jambes avec seulement le nom et/ou logo du fabricant et étiquette(s) de sponsor sur chaque jambe pour une surface totale de 300 cm² pour chaque jambe.
- e) chaussons et chaussettes : seulement le nom et logo du fabricant.

Tout manquement à ces règles entraînera l'application des procédures disciplinaires.

2.2 Club de référence

Un grimpeur peut être membre de plusieurs clubs, mais n'a qu'un club de référence.

Le club de référence figurera sur la licence des compétiteurs. Pour les compétiteurs qui ne sont pas en possession d'une licence, le club de référence est celui que le grimpeur indique lors de sa première inscription à une compétition du calendrier officiel.

C'est le club de référence ainsi déterminé qui figurera dans les classements des différentes épreuves officielles et promotionnelles du calendrier officiel

2.3 Licence

Il n'est délivré qu'une licence FLERA par adhérent. Les nouveaux licenciés peuvent adhérer à un club tout au long de l'année.



2.4 Transfert

Le droit de changer de club est imprescriptible.

La période de demande de changement de club de référence est située entre le 1 août et le 15 septembre. Le transfert doit faire l'objet d'un envoi recommandé avec accusé de réception au Conseil d'Administration de la FLERA et au Président du club que l'on quitte avant le 15 septembre à minuit.

Le transfert prend effet au 1er octobre après validation par le Conseil d'Administration de la FLERA.

2.5 Catégories

Les catégories en escalade sont :

- a) Microbe : 8 et 9 ans
- b) Poussin : 10 et 11 ans
- c) Benjamin(e) : 12 et 13 ans
- d) Minime : 14 et 15 ans
- e) Cadet (te) : 16 et 17 ans
- f) Junior : 18 et 19 ans
- g) Senior : 20 à 39 ans
- h) Vétéran : 40 ans et plus

Le changement de catégorie pour une saison sportive est réalisé en prenant en référence l'année de naissance et l'année civile débutant au cours de la saison sportive. Pour la saison sportive 2002/2003 (01/10/02-30/09/03), un jeune né le 15/05/87 aura 16 ans dans l'année civile 2003 (01/01/03-31/12/03) et sera donc cadet pendant la saison sportive. Il en sera de même pour un jeune né le 25/12/87.

2.6 Surclassement

L'inscription dans une compétition de catégorie supérieure est subordonnée à la présentation d'une autorisation de surclassement validé par la fédération sur proposition de la commission médicale fédérale.

Un jeune des catégories cadet ou junior s'inscrivant en catégorie senior devra présenter son autorisation de surclassement validée par la fédération. Le surclassement de jeunes des catégories minime et plus jeunes est INTERDIT. Les concurrents participent obligatoirement dans leur catégorie.

Toutefois les jeunes des catégories cadet ou junior peuvent demander un surclassement en catégorie senior et donc participer à une compétition senior (le surclassement de la catégorie cadet à junior est interdit).

L'intéressé devra au préalable faire remplir une fiche de surclassement (Visa médical et pour les mineurs, autorisation parentale) l'envoyer au Conseil d'Administration pour enregistrement. Un exemplaire lui sera retourné, il devra le présenter à chaque compétition où il est nécessaire.

Il n'existe pas de titre officiel de catégorie avant la catégorie minime.



3 Participation et Inscriptions

3.1 Conditions de participation

L'inscription à une compétition est subordonnée à l'envoi de la fiche d'inscription. L'inscription sur place peut être acceptée, si ceci est spécifié sur l'invitation. Il est préférable, pour une bonne gestion des compétitions, de connaître les inscriptions des concurrents avant le début des épreuves.

Un concurrent inscrit à une compétition qui ne se présente pas sans avertir le COL¹, sera passible des sanctions prévues dans les procédures disciplinaires. De plus les droits restent acquis à l'organisateur.

La licence FLERA et un contrôle médico-sportif valable sont obligatoires pour les Championnats du Luxembourg de difficulté, les Championnats du Luxembourg de bloc, mais pas pour la Coupe du Luxembourg. Un jeune des catégories cadet ou junior s'inscrivant en catégorie senior devra présenter son autorisation de surclassement validée par la fédération.

Les mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de prélèvement lié au contrôle antidopage et d'une autorisation parentale de participation à la compétition.

3.2 Participation d'un étranger

Un compétiteur titulaire de la licence FLERA, de nationalité luxembourgeoise ou non, peut participer à toute manifestation publiée dans le calendrier FLERA.

Toutefois, le titre "Champion/ne du Luxembourg" est réservé aux athlètes de nationalité luxembourgeoise.

A noter, un concurrent obtenant légalement la nationalité luxembourgeoise peut être sélectionné en Equipe Nationale du Luxembourg et postuler pour des titres luxembourgeois.

Si la première place du Championnat du Luxembourg de difficulté seniors est occupée par un concurrent de nationalité étrangère, il obtient le titre de "Champion/ne de la FLERA". Ceci compte pour les catégories vétérans et seniors.

Le titre de "Champion/ne du Luxembourg" revient au meilleur luxembourgeois du classement.

¹ Comité d'organisation local. Structure temporaire chargée, localement, d'organiser une compétition.

4 Incompatibilités lors d'une compétition

Dans le déroulement d'une compétition il existe des incompatibilités entre les différents postes ou fonctions en référence aux listes des officiels et des concurrents. L'application des règlements nécessite un partage sans ambiguïté des fonctions.

Le tableau ci-après doit être strictement appliqué à partir du niveau interrégional, il est recommandé de l'appliquer pour les niveaux inférieurs.

	Compétiteur	Délégué fédéral	Président du jury	Juge-arbitre	Chef-ouvreur	Ouvreur	Entraîneur	Chef Organisateur	Autre officiel
Compétiteur		X	X	X	X	X		X	X
Délégué fédéral	X		X	X	X	X	X	X	X
Président du jury	X	X		X	X		X	X	X
Juge-arbitre	X	X	X		X		X		X
Chef-ouvreur	X	X	X	X			X	X	
Ouvreur	X	X					X		
Entraîneur		X	X	X	X	X		X	X
Chef Organisateur	X	X	X		X		X		
Autre officiel	X	X	X	X	X	X	X		

Dans le tableau, le signe X signifie une incompatibilité.

4.1 Les officiels

Sont dénommés des officiels toutes personnes intervenant dans le déroulement sportif de l'événement.

Les compétitions sont placées sous la responsabilité de la fédération et du président du comité d'organisation. Le président du jury est responsable du déroulement sportif.

4.1.1 Jury

Il est placé sous la responsabilité du président du jury. Pour chaque compétition il y aura au moins un président de jury, deux juges de catégorie et deux assureurs.

Le président du jury d'une compétition est désigné par la fédération et le comité d'organisation, il doit de préférence être titulaire d'un brevet de juge reconnu ou avoir officié comme juge à au moins 3 compétitions.



4.1.2 Ouvreurs

Le chef-ouvreur et les ouvreurs installent les voies de compétitions suivant les dispositions des «règles du jeu» et les règles de sécurité. Le chef-ouvreur agit sous l'autorité du président du jury doit être présent durant toute la durée de la compétition et être à la disposition du président du jury.

Les ouvreurs agissent sous l'autorité du chef-ouvreur.

Le chef-ouvreur d'une compétition est désigné par la fédération et le président du comité d'organisation et doit de préférence être titulaire d'un brevet reconnu ou avoir officié comme ouvrier à au moins 3 compétitions.



5 Sélections Equipe Nationale du Luxembourg

Les critères de sélection en Equipe Nationale du Luxembourg sont définis par les "Critères de sélection".

Le CA de la FLERA assume la responsabilité de la sélection en équipe nationale du Luxembourg suivant les critères définis par les «Critères de sélection».